



Insulte en vers une personne suicidaire

Par **Coco782426**, le **17/02/2018 à 12:41**

Bonjour, rnrnJe vient vers vous car j'ai insulté une personne soit disant suicidaire et elle me menace de porter plainte maintenant. Ayant 1 an et 4 mois de sursis au dessus de la tête, j'aurais voulu savoir ce que je risque ?rnrnMerci.rnrnCordialement.

Par **SJ4**, le **17/02/2018 à 14:13**

bonjour,rndans quel cadre avez vous prononcé cette insulte ?rnrnle sursis, c'est pour la même infraction, et il n'y a pas de peine de prison possible pour injure.

Par **Coco782426**, le **17/02/2018 à 14:23**

C'est mon ex-petite amie, on s'est pris la tête et je l'ai insultée, mais le problème est quel est suivie psychologiquement car elle est suicidaire.rnrnLe sursis est pour tout autre chose.rnrnMerci cordialement.

Par **SJ4**, le **17/02/2018 à 16:33**

si ce n'était pas en public, alors vous n'avez commis aucune infraction, voir <http://www.loi1881.fr/courrier-diffamatoire-envers-destinataire>rnrnpour le sursis, si vous avez été condamné, au hasard pour vol, vous ne pouvez pas voir révoquer ce sursis même si vous

êtes condamné pour injure.

Par **Coco782426**, le **17/02/2018** à **17:18**

Merci beaucoup pour le temp que vous m'avez accordé, sa me rassure. rnCordialement